

DELIBERATION N° 2025/046  
 Approbation du budget de l'exercice 2025 de la Ville de Dumbéa  
 Budget annexe du service de l'eau

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 6 mars 2025,  
 VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
 VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
 VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,  
 VU la délibération n° 2012/494 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe du service de l'eau,  
 VU la délibération n° 2024/213 du 5 décembre 2024 fixant des tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2025,  
 VU la délibération n° 2025/020 du 6 février 2025, relative au débat d'orientations budgétaires 2025,  
 VU la note explicative de synthèse n° 2025/011 du 31 janvier 2025,  
 La commission municipale intitulée « ressources et moyens » entendue en séance du 19 février 2025,  
 Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> / Le budget annexe du service l'eau de la Ville de Dumbéa, exercice 2025, est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de **trois-cent-soixante-trois-millions-neuf-cent-huit-mille francs** (363 908 000 F.CFP), se décomposant de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Exploitation	80 000 000	80 000 000
Section d'Investissement	283 908 000	283 908 000
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>363 908 000</b>	<b>363 908 000</b>

ARTICLE 2 / Les crédits ouverts en section d'investissement sont votés par opération et par chapitre en section d'exploitation, conformément aux tableaux ci-annexés.

ARTICLE 3 / Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 4 / Le Maire et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 6 MARS 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 12 MARS 2025

Le secrétaire de séance,

Juanita LAVEN

Le Maire,

Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
- PUBLICATION	-	1
- TPS	-	1
- TOUS SERVICES	-	18

Accusé de réception en préfecture  
 988-200012565-20250306-25-046-DE  
 Date de télétransmission : 12/03/2025  
 Date de réception préfecture : 12/03/2025

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

### SECTION D'EXPLOITATION :

La section d'exploitation du Budget 2025 est votée **par chapitre**, comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Libellés	Budget	Chapitres	Libellés	Budget
75.	Autres produits de gestion courante	80 000 000	011	Charges à caractère général	3 295 000
			012	Charges de personnel	11 000 000
			66	Charges financières	2 050 000
			042	Dotations aux amortissements	3 600 000
			023	Virement à la section d'investissement	60 055 000
<b>Total recettes</b>		<b>80 000 000</b>	<b>Total dépenses</b>		<b>80 000 000</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement du Budget 2025 est votée **par opération**, comme suit :

N° OP.	INTITULÉ	BUDGET DEPENSES	BUDGET RECETTES
193802.	DIVERS AEP DUMBEA NORD CA 17-21	183 000 000	62 331 000
203101.	POTEAUX INCENDIE	6 000 000	
213801.	DIVERS TRAVAUX AEP 2021-2026	8 000 000	
213804.	UNITE TRAITEMENT CHIMIQUE RESERVOIR DE KOE	63 000 000	35 000 000
223801.	RENOVATION RESERVOIR PANDA	22 000 000	
233801.	CONFORTEMENT TALUS RESERVOIR KOGHIS		19 350 000
243801	RENOUVELLEMENT RESEAU AEP	1 908 000	
OPFI	OPERATION FINANCIERE – EMPRUNT (CHAP 16)		103 572 000
OPFI	OPERATION FINANCIERE – Amortissement		3 600 000
OPFI	Virement de la section d'exploitation (021)		60 055 000
<b>TOTAL</b>		<b>283 908 000</b>	<b>283 908 000</b>

### BALANCE GENERALE DU BUDGET 2025 :

<input type="checkbox"/> <u>Section d'Exploitation :</u>	<b>Recettes :</b>	80 000 000 F.CFP
	<b>Dépenses :</b>	80 000 000 F.CFP
<input type="checkbox"/> <u>Section d'Investissement :</u>	<b>Recettes :</b>	283 908 000 F.CFP
	<b>Dépenses :</b>	283 908 000 F.CFP

<b>TOTAL Recettes :</b>	<b>363 908 000 F.CFP</b>
<b>Dépenses</b>	<b>363 908 000 F.CFP</b>

Accuse de réception en préfecture  
988-200012565-20250306-25-046-DE  
Date de réception : 12/03/2025  
Date de réception préfecture : 12/03/2025